

DEPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires

DATE DE
CONVOCAION
Le 06 mars 2025

Date d'affichage
17 mars 2025

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	8
Votants	8

**Objet de la
délibération : Budget
du CCAS – Rapport
sur les orientations
budgétaires.**

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous Préfecture le 17/03/25
Publié ou notifié le 17/03/25



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 059-265902122-20250310-25_03_10_DLKL01-DE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-sept heures, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Président du CCAS.

Présents : Messieurs Bruno FICHEUX, Yves COLPAERT, Henri DELBARRE et Hervé BOCQUET.

Mesdames : Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND, Brigitte GUISSSE et Simone DAEMS.

Absents : Mesdames Véronique VANMEENEN, Magali DRIZA-COUCPEZ et Monsieur Yannick CARNEY.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Budget du CCAS – Rapport sur les orientations budgétaires.

Délibération n° 1/4.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à débat et au vote du Conseil d'administration.

Il est présenté au Conseil d'administration les orientations budgétaires pour 2025.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2025 repris en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Le Président du CCAS

Monsieur Bruno FICHEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.